

Rapport financier

Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l’art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport annuel» concernant les comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Cadre conceptuel, chiffres 7 et 34).

Modèle commercial réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de création de valeur du secteur de l’électricité se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport d’électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d’échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d’électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l’approvisionnement en électricité (LApEI) et l’ordonnance sur l’approvisionnement en électricité (OApEI). Afin de renforcer l’approvisionnement en électricité en Suisse, l’ordonnance sur une réserve d’hiver (OIRH) est également entrée en vigueur en février 2023.

La Commission fédérale de l’électricité ECom contrôle l’application de la LApEI, de l’OApEI et de l’OIRH. L’ECom est l’autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l’électricité. Le cas échéant, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s’opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l’approvisionnement en électricité en Suisse relève de l’intérêt du grand public, qu’une législation correspondante a été mise en place et que l’application de ces lois est surveillée par l’autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un contexte très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est tenue d’assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport, ainsi que son entretien écologique et efficace. L’entreprise a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l’étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d’autres services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l’approvisionnement en électricité en Suisse.

Régulation «cost plus»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L'ECom a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables, les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables conformément à la LApEI et à l'OApEI incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «cost plus», «cost» renvoyant au principe de couverture des coûts et «plus» au bénéfice d'exploitation. Le principe de couverture des coûts s'applique aux coûts imputables conformément à l'OIRH.

Coûts d'exploitation et de capital imputables

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l'exploitation. Citons par exemple, les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel ainsi que les prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts théoriques. Le montant des intérêts théoriques dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt théorique à appliquer ($WACC_{t+0}$). $WACC_{t+0}$ signifie que le WACC fixé pour cette année s'applique également pour l'exercice en cours.

Les BNV se composent notamment des installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), des immobilisations incorporelles ainsi que de l'actif circulant net déterminé sur une base mensuelle.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre charges réelles et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants. Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs.

En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Les différences de couverture selon la LApEI et l'OApEI sont également rémunérées sur la base du WACC et influencent les coûts de capital. Contrairement au BNV, les différences de couverture sont rémunérées au taux $WACC_{t+2}$. Les déficits augmentent les coûts de capital, tandis que les excédents les réduisent. Les différences de couverture résultant de la mise en œuvre des mesures prescrites par l'OIRH ne sont pas rémunérées.

Régulation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multipliées par le coût moyen pondéré du capital

WACC_{t+0} et à la rémunération des différences de couverture multipliée par le coût moyen pondéré du capital WACC_{t+2}. L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividendes et/ou thésaurisation des bénéfices). La régulation «cost plus» entraîne par conséquent un rendement égal aux coûts moyens pondérés de capital à appliquer.

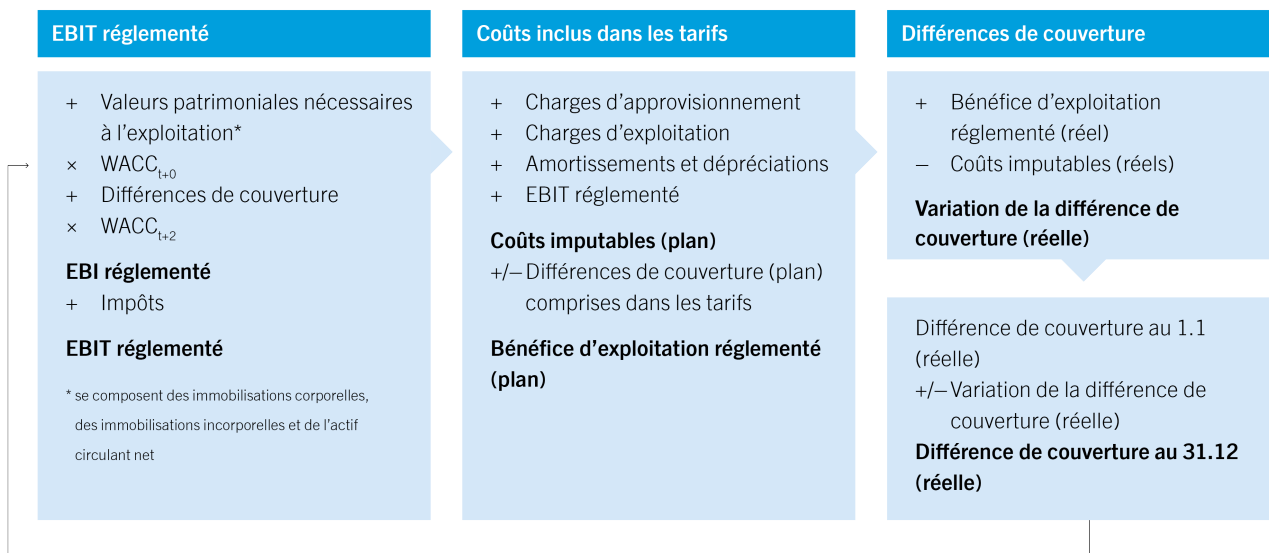
Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la régulation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Le WACC représentant un taux d'intérêt calculé pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'entreprise réglementaire



Marché des affaires (valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, d'un total de CHF 866,2 millions, ont augmenté de CHF 448,7 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 417,5 millions). Cette augmentation est principalement due à une hausse des coûts de CHF 345,0 millions pour la mise en réserve de la puissance de réglage et de l'énergie PSS dans le segment Prestations de services système générales, ainsi qu'à des coûts d'acquisition plus élevés pour les pertes de transport à hauteur de CHF 156,7 millions. L'augmentation de ces coûts est principalement due à la hausse constante des prix de l'électricité provoquée par les événements géopolitiques et les capacités limitées de certaines centrales électriques. En revanche, les coûts dans les segments Utilisation du réseau et Énergie réactive ont diminué de CHF 47,9 millions au total. Outre la baisse des coûts de redispach national et des coûts d'acquisition de l'énergie réactive, aucune indemnisation ultérieure n'a été versée aux anciens propriétaires de réseau de transport en 2022.

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à CHF 250,6 millions, sont supérieures de CHF 22,2 millions à celles de l'exercice précédent (CHF 228,4 millions). Cette augmentation est principalement due à la mise en œuvre consécutive de la Stratégie 2022 et à l'augmentation des coûts qui en résulte pour les positions Charges de matériel et prestations de tiers et Charges de personnel. La mise en œuvre de la Stratégie 2022 comprenait des mesures visant à garantir une sécurité de l'approvisionnement en électricité et à renforcer la sécurité des personnes, des installations et de l'environnement. En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein en 2022 s'élève à 630,9 FTE (contre 582,4 FTE l'année précédente).

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles prévus s'élèvent à CHF 155,7 millions pour l'exercice et ont diminué de CHF 23,3 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est essentiellement due à des installations déjà entièrement amorties au cours de l'année précédente.

Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2022 sur tous les segments s'élève à CHF 987,1 millions. Cela représente une augmentation de CHF 272,0 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 715,1 millions). Cette hausse est due à l'augmentation des revenus tarifaires dans le segment Utilisation du réseau (CHF 115,1 millions), à l'augmentation des revenus provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan dans le segment Prestations de services système générales (CHF 73,6 millions) ainsi qu'à l'augmentation des revenus de ventes aux enchères destinés à couvrir les coûts imputables du réseau de transport (CHF 74,6 millions). En vertu de la décision de l'EiCom en date du 8 novembre 2022, les revenus de ventes aux enchères perçus en 2022 ont été affectés en premier lieu non seulement au segment Utilisation du réseau, mais aussi aux segments Prestations de services système générales et Pertes actives.

Au cours de l'exercice 2022, l'activité opérationnelle a généré des déficits nets (déficits cumulés moins excédents cumulés) d'un montant de CHF 370,7 millions (exercice précédent: CHF 279,7 millions). Les segments Prestations de services système générales et Pertes actives ont notamment enregistré des déficits de CHF 346,9 millions et de CHF 134,3 millions en raison de l'augmentation des charges d'approvisionnement.

Au 31 décembre 2022, il en résulte un déficit net de CHF 747,7 millions (exercice précédent:

CHF 326,3 millions).

EBIT, produit financier et résultat de l'entreprise

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé des activités visées par la LApEI équivaut à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$, plus les impôts. Les coûts moyens pondérés du capital fixés par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sont de 3,83% pour 2022 ($WACC_{t+0}$) et de 4,13% pour 2024 ($WACC_{t+2}$). L'EBIT 2022 s'élève à CHF 125,2 millions, soit une baisse de CHF 79,1 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 204,3 millions). Grâce à la poursuite du remboursement partiel des prêts convertibles en début d'année 2022 et aux intérêts à verser résultant de la reprise du réseau au cours de l'année écoulée, les charges financières ont diminué pour atteindre CHF 14,7 millions (exercice précédent: CHF 53,5 millions). Le résultat de l'entreprise pour 2022 s'élève à CHF 96,4 millions et est inférieur à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à CHF 106,2 millions.

Bilan et analyse des flux de trésorerie

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) a augmenté de CHF 314,7 millions par rapport à l'exercice précédent et s'élève à CHF 3'836,5 milliards. Le résultat positif de l'entreprise a permis de continuer à renforcer la dotation en fonds propres absolue après déduction des dividendes versés. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des différences de couverture nettes, se situait à 33,9% au 31 décembre 2022, contre 35,7% au 31 décembre 2021. Le recul du ratio de fonds propres s'explique par l'augmentation du total du bilan en raison de l'augmentation des états de différences de couverture ainsi que par des refinancements anticipés destinés à couvrir les besoins de liquidités.

Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation pour 2022 s'élève à CHF -149,3 millions, soit une baisse de CHF 321,5 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par des coûts d'acquisition élevés résultant des activités opérationnelles.

Avec un volume d'investissement brut de CHF 257,4 millions, Swissgrid a une nouvelle fois fait mieux que lors de l'exercice précédent. Par ailleurs, les revenus de ventes aux enchères perçus pour l'entretien et l'extension du réseau de transport ont également augmenté, ce qui explique que les flux de trésorerie résultant des activités d'investissement s'élèvent à CHF -3,9 millions pour l'année 2022 (exercice précédent: CHF -203,9 millions).

Pour couvrir les besoins en liquidités, les dettes financières ont augmenté de CHF 120,4 millions par rapport à l'année précédente. Après déduction des dividendes et des intérêts versés, les flux de trésorerie résultant des activités de financement s'élèvent à CHF 53,4 millions de francs pour l'exercice sous revue (exercice précédent: CHF 104,2 millions).

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. Elle porte sur toute l'organisation, sans ses filiales et participations, et est dérivée des normes établies ISO 31000 et COSO ERM.

La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les cadres dirigeants à tous les niveaux à gérer consciemment les risques, à établir des rapports pertinents et transparents et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer consciemment les risques à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. Le responsable Enterprise Risk Management gère le processus de gestion des risques, met les méthodes à disposition et conseille les unités opérationnelles dans la gestion des risques.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les principaux risques sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend l'évaluation des risques selon la probabilité de réalisation et l'ampleur du sinistre, ainsi que la définition des stratégies pour gérer les risques.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous la forme d'un rapport standardisé.

Situation de risque

Le conflit en Ukraine et la fin des importations de gaz russe en Europe qui en résulte, ainsi que la faible disponibilité des centrales nucléaires françaises, augmentent le risque de pénurie d'électricité. Ce phénomène pourrait encore s'accroître en cas de sécheresse persistante et de «black-out» en Europe, où les productions éolienne et photovoltaïque font défaut. Cette situation concerne surtout les mois d'hiver, au cours desquels la Suisse est tributaire des importations d'électricité.

Les perturbations massives qui en résultent sur les marchés européens de l'énergie renforcent la probabilité de voir la quantité d'énergie proposée devenir insuffisante. Afin de maintenir la stabilité du réseau électrique et de l'approvisionner en permanence avec la quantité d'énergie électrique nécessaire, Swissgrid met en œuvre, notamment sur mandat de la Confédération, les mesures suivantes afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement:

- Acquisition anticipée d'une énergie de réglage suffisante afin de maintenir en permanence l'équilibre entre la production et la consommation d'énergie sur le réseau électrique à court terme.
- Augmentation temporaire de la tension d'exploitation sur des lignes sélectionnées du réseau de transport afin d'augmenter la capacité de transport dans les situations d'urgence.
- Création de réserves d'énergie hors marché (réserve hydroélectrique, pour les situations de pénurie exceptionnelles et réserve d'énergie supplémentaire assurée par des centrales de réserve).
- Préparation de l'exploitation d'une centrale de réserve virtuelle au niveau national composée de groupes de secours.

Outre le risque accru dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement et de la liquidité financière

(cf. paragraphe «Risques financiers»), les risques existants restent d'actualité pour Swissgrid. Ces risques sont dus aux influences naturelles, au contexte politique et réglementaire national et international, ainsi qu'à certains aspects humains et techniques. La numérisation permet une exploitation plus efficace du réseau de transport, mais elle comporte également des risques pour la sécurité du réseau et du système, et donc pour la sécurité d'approvisionnement, en raison de la dépendance accrue vis-à-vis de systèmes.

Les mesures prises dans le cadre de la pandémie de coronavirus et l'évolution de l'épidémie ont permis de réduire les risques pesant sur la santé des collaboratrices et collaborateurs, ce qui a également eu des répercussions positives sur l'exploitation du système de transport.

Les principaux facteurs de risque sont les suivants:

Contexte européen et réglementaire

Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu'international. Après l'interruption des négociations sur un accord-cadre, il ne faut pas s'attendre à la conclusion d'un accord sur l'électricité à brève échéance. Par conséquent, le système électrique suisse est de plus en plus exclu des processus importants et pertinents pour la sécurité du réseau en Europe. Cette situation entraîne une augmentation des flux d'électricité imprévus sur le réseau suisse, mettant en péril à moyen terme la stabilité du système et la capacité d'importation. En outre, celui-ci risque d'être exclu des coopérations européennes concernant l'énergie de réglage ainsi que de ENTSO-E. Swissgrid développe des solutions techniques et négocie des contrats de droit privé avec d'autres gestionnaires de réseau de transport afin de garantir la stabilité du réseau, mais reste tributaire du soutien des responsables politiques dans ce domaine. Cependant, la réussite n'est pas assurée. En effet, il existe des questions d'ordre politique à résoudre qui échappent à la sphère d'influence de Swissgrid. Les accords de droit privé entre gestionnaires de réseau de transport ne remplaceront pas un accord sur l'électricité à long terme.

Sécurité d'approvisionnement

Une interruption de l'approvisionnement à grande échelle provoquerait d'énormes dommages économiques. Pour cette raison, Swissgrid doit maintenir la disponibilité permanente du réseau de transport pour l'approvisionnement en électricité. Une infrastructure de réseau intacte ainsi que la disponibilité des systèmes IT et de communication sont les conditions sine qua non pour y parvenir. Ces conditions peuvent être mises en péril, notamment par des problèmes techniques, des catastrophes naturelles, des erreurs de manipulation et des actes criminels. Swissgrid réduit ces risques, notamment au moyen de redondances et de processus standardisés pour éliminer les perturbations au niveau des installations du réseau et de l'exploitation du système. Une formation initiale et continue du personnel garantit que les collaboratrices et collaborateurs réagissent de manière adaptée à la situation.

Récemment, le système électrique européen a été confronté à plusieurs situations difficiles qui auraient pu entraîner des interruptions de l'approvisionnement à grande échelle. Dans le cadre de la coopération au sein d'ENTSO-E, Swissgrid, dans son rôle de Coordination Center South, a examiné les événements conjointement avec les autres gestionnaires de réseau de transport européens afin de définir des mesures visant à éviter autant que possible de telles situations ou à mieux les gérer.

Une autre condition à la sécurité d'approvisionnement est la disponibilité de la puissance de réglage et de redispatch pour pouvoir compenser les écarts temporaires entre la production ou la consommation, ou encore maîtriser des congestions du réseau. C'est pourquoi Swissgrid optimise continuellement le marché suisse des prestations de services système et coopère avec les gestionnaires de réseau de

transport des pays voisins afin d'augmenter la liquidité du marché.

Swissgrid prend des précautions contre les attaques physiques afin de protéger ses infrastructures. Cela implique la sécurisation des bâtiments et des installations, ainsi que la gestion et le contrôle des accès.

La menace des cyberattaques augmente constamment en raison des évolutions techniques rapides, dont profitent également les agresseurs potentiels, des nombreuses possibilités d'attaque ainsi que de l'interconnexion croissante des systèmes entre les entreprises. Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore en permanence ses processus et systèmes afin d'identifier les cybermenaces de manière précoce et de pouvoir se défendre.

Swissgrid dispose de procédures d'urgence dans le cas extrême d'une défaillance durable d'infrastructures ou de systèmes critiques, ou d'une incapacité de réglage du réseau.

Capacité de réseau

Des travaux importants dans le cadre du «Réseau stratégique 2025» restent marqués par des procédures d'autorisation très lentes et par de nombreux recours, ce qui complique l'élimination de congestions du réseau. Concernant les procédures d'autorisation, Swissgrid mise notamment sur le dialogue avec les riverains. Les lignes aériennes étant en partie difficilement acceptées, Swissgrid s'attend néanmoins à ce que des recours soient déposés, qui auront pour effet de retarder les procédures d'autorisation.

Le vieillissement progressif des composants existants constitue un risque supplémentaire pour la capacité de réseau. Swissgrid recense donc systématiquement l'état de ses installations et planifie en conséquence les mesures de renouvellement.

Sécurité des personnes

L'exploitation et l'entretien de l'infrastructure à très haute tension de Swissgrid comportent des risques pour la sécurité des personnes. Certaines personnes peuvent se blesser gravement en effectuant leur travail. Pour minimiser ce risque, Swissgrid identifie systématiquement les risques existants, prend des mesures de protection ciblées, forme ses propres collaboratrices et collaborateurs, et instruit les collaboratrices et collaborateurs des prestataires de services afin qu'ils puissent identifier eux-mêmes les risques sur les installations et réagir en conséquence. Des contrôles systématiques effectués sur place contribuent au respect des mesures de sécurité sur les chantiers.

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie.

Selon le volume financier et le moment, la mise en œuvre sur le plan financier des mesures envisagées par la Confédération – notamment la réserve de force hydraulique ainsi que les centrales de réserve – peut conduire Swissgrid à devoir assurer un financement intermédiaire de ces fonds, perçus au moyen des recettes tarifaires. Swissgrid a donc anticipé les mesures à prendre afin de garantir la liquidité à tout moment. Cela se traduit par une planification constante, la surveillance des besoins financiers et la mise en réserve d'une liquidité minimum ainsi que de lignes de crédit bancaires autorisées.

Le risque de change est réduit au moyen de couvertures naturelles et d'opérations de change à terme.

Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Il est également possible de recourir à des instruments financiers dérivés afin de réduire davantage le risque.

Les contreparties financières font l'objet d'une vérification constante. Elles sont surveillées et doivent s'appuyer sur des limites de tolérance individuelles. Les risques de contrepartie opérationnels font l'objet d'une surveillance régulière.

Perspectives

Perspectives stratégiques

En 2023, Swissgrid lance la Stratégie 2027, inaugurant ainsi une nouvelle période stratégique de cinq ans. Ces dix dernières années, l'entreprise a été marquée par le transfert des réseaux appartenant aux anciens propriétaires ainsi que par la phase de développement et de consolidation qui a suivi.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, Swissgrid a défini cinq axes stratégiques intrinsèquement liés. La Stratégie 2022 comptait déjà quatre axes stratégiques: «Sécurité d'approvisionnement», «Grid Transfer Capacity», «Operational Excellence» et «Safety & Security». Un nouvel axe stratégique intitulé «Innovation & numérisation» est venu s'y ajouter.

Une analyse complète des champs d'action stratégiques ainsi que de plus amples informations sur les cinq axes stratégiques sont disponibles sous Stratégie 2027.

Recherche et développement

Swissgrid coopère avec des instituts de recherche nationaux et internationaux afin de pouvoir continuer à remplir ses missions en toute sécurité et de façon économique. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets menés en collaboration avec des universités et d'autres partenaires suisses.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement. Obtenir des autorisations pour la construction ou la transformation de lignes électriques constitue toujours un défi de taille. Par conséquent, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation afin de tenir compte des retards. En planifiant à moyen terme, on estime que les investissements dans le réseau devraient se situer environ entre CHF 200 millions et CHF 290 millions par an.

Coûts d'exploitation

Swissgrid a poursuivi avec succès la mise en œuvre de sa Stratégie 2022, communiquée au printemps 2018, jusqu'à la fin de l'exercice sous revue. L'entreprise a ainsi créé des bases solides qui lui permettent, grâce à sa nouvelle Stratégie 2027, de relever les défis d'un système énergétique en pleine mutation. La mise en œuvre de ces mesures entraîne une augmentation des coûts d'exploitation.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'entreprise réglementaire, l'EBIT dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) et du WACC. Communiqué par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le WACC reste pour 2023 inchangé par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 3,83%. En conséquence, l'EBIT ou le résultat de l'entreprise pour l'exercice 2023 devrait être équivalent à celui de 2022.

Conformément à la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices générés sont à long terme thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteints et en fonction de la situation de financement. La stabilité du financement de Swissgrid est ainsi assurée à long terme.